



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 2016-05 RELATIF AUX ALARMES

Lors de sa séance régulière du 4 juillet 2016, le conseil municipal a adopté le Règlement n° 2016-05 relatif aux alarmes.

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Canton de Hatley ce 5 juillet 2016.

Paul Conway
Adjoint à la direction